



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	11
Votants	15

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le vingt-cinq novembre,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2022/28 -

Date de la convocation municipale : 21 novembre 2022

OBJET :

Election du 1^{er} adjoint au maire suite à la démission du 1^{er} adjoint en fonction jusqu'au 14 novembre 2022.

Présents :

Mmes Karine BOUVET – Mélanie GALVEZ - Natacha GRISONI – Sophie KERNEN – Véronique LEFUR & MM. Olivier BEDUS – André BERTERO – Alain BROUSSE – Christian DENANS – Thierry MOPIN – Jean De PALEVILLE

Absents excusés :

Virginie BOCCA donne pouvoir à Sophie KERNEN
Régine FARLIN donne pouvoir à Mélanie GALVEZ
Alain GRANDGIRARD donne pouvoir à Olivier BEDUS
Stephan LUCIBELLO donne pouvoir à Véronique LEFUR

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que son 1^{er} adjoint a remis sa démission de sa fonction et que celle-ci a été acceptée par la Sous-Préfecture de l'Arrondissement d'Aix-en-Provence à compter du 15/11/2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du maire n° A22 du 18 novembre 2022 portant retrait des délégations de fonction à M. Alain GRANDGIRARD, à compter du 15 novembre 2022 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de M. Alain GRANDGIRARD en tant que simple conseiller municipal ;

Considérant que le poste de 1^{er} adjoint au maire devient vacant ;

Vu la liste des candidats à ce poste, établie le 21 novembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de la fin de fonctions de 1^{er} adjoint et du retrait des délégations de M. Alain GRANDGIRARD à compter du 15 novembre 2022 ;
- **DECIDE** de maintenir le nombre d'adjoints et de conseillers municipaux actuels et par conséquent de maintenir M. Alain GRANDGIRARD au sein du Conseil Municipal dans ses fonctions de simple conseiller municipal, dépourvu de délégations ;
- **DECIDE** de procéder à un vote à bulletin secret, afin d'élire le(la) nouvel(le) adjoint(e) au maire qui occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit en l'espèce le rang de 1^{er} adjoint ;

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur Christian DENANS est élu par 12 bulletins pour et 3 bulletins blancs, pour occuper les fonctions de 1^{er} adjoint à compter du 25 décembre ;

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de Séance

M. Olivier BEDUS

Le Maire d'AURONS

André BERTERO

- *Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*